

REPUBLIQUE



TOGOLAISE

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE
L'ODD14 RELATIF AUX OCEANS

DEBAT GENERAL

DECLARATION DE :

- **Monsieur Stanislas Bamouni BABA**, Ministre, Conseiller du Président de la République pour la mer.

Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,

Madame et Monsieur les Co-Présidents,

Mesdames et Messieurs,

A l'entame de mon propos, permettez-moi, **Madame et Monsieur les Co-présidents**, de présenter, au nom de **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président de la République togolaise, notre gratitude aux Gouvernements suédois et des Fidji pour la coordination de l'organisation de cette Conférence et saluer le leadership avec lequel vous dirigez nos travaux.

Le Gouvernement togolais se félicite de l'initiative qui a conduit à la tenue de cette rencontre de haut niveau qui, pour la première fois, nous donne l'opportunité de placer véritablement les océans au cœur de nos préoccupations.

Il est désormais évident que notre engagement résolu à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et éliminer la faim dans le monde afin d'assurer à l'humanité le bien-être ne saurait ignorer la problématique de la gestion durable des océans.

Monsieur le Président,

Nul besoin de rappeler que les océans, les mers et les zones côtières jouent un rôle déterminant dans l'économie de nos pays et du monde. Ils participent fortement à la prospérité de l'humanité, notamment en termes de la production alimentaire, de transport, d'emplois, de modération de la température et de renouvellement des nutriments.

Malheureusement, le constat est que l'océan est plus que jamais menacé, du fait des activités et des comportements de l'homme, par des effets cumulés des changements climatiques et de l'exploitation non viable de la faune et de la flore marines. On peut relever, entre autres, la surpêche, des captures accessoires excessives, l'exploitation non durable des côtes et la pollution marine par des substances dangereuses, l'eutrophisation de l'eau et le bruit sous-marin.

En dédiant cet auguste cadre d'échanges à la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable N°14 relatif aux océans, nous nous engageons, avec responsabilité, à répondre enfin à la nécessité de mutualiser nos stratégies, nos mécanismes et nos politiques de gestion, de protection et de restauration des écosystèmes marins et côtiers, toutes choses qui nous permettent d'assurer une mise en œuvre intégrée de tous les ODD pour garantir aux générations présentes et à venir un monde plus sûr.

Monsieur le Président,

Le Togo vit, depuis les années 1980, l'expérience de la dégradation continue de l'océan et de ses trésors marins avec l'érosion côtière qui lui fait perdre en moyenne 2 à 10 mètres de côte par an.

Pour y faire face, le Gouvernement togolais, en dehors de la construction des ouvrages de protection et des activités de sensibilisation des populations riveraines, a opté pour une gestion intégrée de la zone côtière et maritime basée sur une vision globale et durable qui engage tous les secteurs impliqués à prendre en compte, dans leurs plans de développement, des orientations engagées en matière de gestion rationnelle de l'environnement qui constituent un pan essentiel de la politique nationale du développement durable 2018-2022 que le pays vient d'adopter.

Au plan institutionnel, il a été mis en place le Haut Conseil pour la mer, composé des départements publics et privés et de la société civile concernés, en charge de la coordination des différentes interventions en mer et dans la zone côtière, ainsi que du renforcement de la réglementation sur les évaluations environnementales et sociales.

Le Togo, qui abrite l'unique port en eau profonde en Afrique de l'Ouest, connaît une forte croissance des activités portuaires. A cet égard, le Gouvernement a pris, depuis 2014, des mesures pertinentes visant notamment la promotion de la pêche durable et la lutte contre les pêches illégales, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du programme national de lutte contre l'érosion côtière.

En perspectives, il est envisagé la construction des infrastructures de traitement des effluents provenant des navires en vue d'éviter les rejets illicites en mer, la création de zones marines protégées à l'intérieur de son espace de compétence.

Je voudrais également me féliciter de l'organisation, avec l'appui des Nations Unies, des consultations nationales sur l'ODD14.

Qu'il vous en souviennne par ailleurs qu'en octobre dernier, le Togo a eu l'honneur d'abriter le Sommet de l'Union Africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique qui a abouti à l'adoption de la Charte de Lomé qui fait de l'océan un facteur de développement économique. A l'occasion de ce Sommet, le Gouvernement togolais, qui a ratifié la Convention sur les mesures du ressort de l'état du port, a lancé un appel pressant à la mise en œuvre de cette convention.

Monsieur le Président,

Prenant la mesure de la situation de dégradation que subissent les océans, l'Assemblée Générale des Nations Unies, par la résolution 69/292 du 19 juin 2015, engage nos Etats à ouvrir, en vertu des dispositions pertinentes de la Convention de 1982 sur le droit de la mer, des

négociations en vue de l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durable des océans dans leur limite se trouvant au-delà des juridictions de Etats côtiers. Nous encourageons cette initiative et appelons à l'accélération de ce processus de négociations dont l'aboutissement devrait traduire sans nul doute notre volonté et notre engagement collectifs pour la cause l'humanité.

A cet égard, je voudrais conclure mon propos en exprimant le souhait du Gouvernement togolais de voir nos travaux, dans le cadre de cette Conférence, aboutir à des recommandations pertinentes qui pourraient envisager notamment :

- la mise en place d'une commission d'éthique pour l'usage des océans et ses ressources ;
- une coopération internationale en vue d'un réel transfert de technologies en appui aux différentes régions océaniques du monde dans les espaces sous juridiction des Etats côtiers et ;
- l'adoption d'un nouveau modèle de gouvernance maritime qui accorde une priorité aux projets tendant à l'élimination des objets polluants, à la reproduction des espèces marines menacées ou en extinction, à la rationalité dans l'usage des ressources marines disponibles et à leur redistribution équitable.

La présente rencontre doit pouvoir marquer le point de départ d'une prise de conscience de notre responsabilité collective vis-à-vis de notre planète et de nos populations qui aspirent légitimement à une vie digne et au bien-être.

Je vous remercie !